

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 30 Mars 2017

25

FAG 025-30/03/17 BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) et paiement de la cotisation 2017

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la définition des politiques d'aménagement et de développement, la Métropole s'est dotée d'un système d'information géographique (SIG).

A ce titre, il est nécessaire qu'elle soit présente dans les différentes associations regroupant les collectivités publiques du territoire français.

L'Association Française pour l'Information Géographique, (AFIGEO) créée en 1986, a pour objectif de concourir au développement du secteur de l'Information Géographique.

Formidables outils de connaissance et de gestion, les technologies de l'Information Géographique sont porteuses de développement pour les territoires et les structures qui les administrent.

Les outils de l'Information Géographique améliorent la qualité de services de domaines très divers : urbanisme, aménagement du territoire, gestion des risques, logistique, transport, gestion de flotte, santé...

La Métropole a adhéré à cette association par délibération HN 012-040/16 du 7 avril 2016. Il convient de renouveler cette adhésion afin de continuer à être membre de l'association Française pour l'Information Géographique afin de bénéficier des travaux et conclusions d'une communauté de pratiques qui œuvre pour le développement et l'usage de l'information géographique à l'échelle des territoires.

Aussi le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à cette association ainsi que le paiement de la cotisation 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 650 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 Fonction 020 - Nature 6281

Pour enrôlement,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN